

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

2 *Septembre*. — Un très grave incendie détruit à Rochefort, commune voisine d'Avignon, quatre immeubles habités dont un seul était assuré. Les pertes sont considérables.

3 *Septembre*. — L'émotion causée par la découverte du faux du lieutenant colonel Henry et le suicide de cet officier supérieur, ayant provoqué dans le public aussi bien que parmi les membres du gouvernement, un courant puissant en faveur de la révision du procès Dreyfus, M. Cavaignac, Ministre de la guerre, adresse sa démission à M. Brisson, Président du Conseil.

4 *Septembre*. — M. Félix Faure, Président de la République, abrège son séjour au Havre en raison de la gravité des événements et rentre à Paris, de même que la plupart des membres du ministère.

— L'armée anglo-égyptienne, sous le commandement du général Kitchner, s'empare d'Omdurman, capitale des Derviches, depuis la destruction de Khartoum.

— Un incendie d'une violence extraordinaire détruit à Fécamp (Seine-Inférieure), une importante huilerie occupant cent cinquante ouvriers. Les dégâts dépassent un million.

5 *Septembre*. — Le général Zurlinden

accepte de remplacer M. Cavaignac comme ministre de la guerre.

6 *Septembre*. — Des rixes assez graves se produisent à Médéa (Algérie) entre les juifs et la population indigène de la ville. On compte de part et d'autre, un certain nombre de blessés.

— Cérémonie du Couronnement de la reine Wilhelmine de Hollande.

7 *Septembre*. — La population musulmane s'étant révoltée contre les autorités anglaises de Candie et ayant tué un certain nombre de chrétiens, le bombardement de la ville est ordonné. La situation devient très menaçante.

8 *Septembre*. Un incendie d'une extrême violence détruit trois immeubles de la petite ville d'Estang (Gers), et cause plusieurs victimes.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

M. Brissot notre distingué et très sympathique instituteur, quitte Dammartin pour aller occuper le poste de Trilport, devenu vacant par la retraite de M. Ourry.

C'est M. Mardelat instituteur à Courtry, qui est appelé à remplacer M. Brissot.

Nous souhaitons la bienvenue au nouvel instituteur, qui se recommande

de lui-même par ses excellents états de service.

— La Société d'horticulture du canton de Dammartin, se réunira aujourd'hui dimanche, en la salle de l'Hôtel-de-Ville, à 2 heures du soir.

Plusieurs questions intéressantes y seront traitées.

— Samedi de la semaine dernière, les ouvriers de M. Dupille cultivateur, revenant de leur travail vers huit heures du soir, trouvèrent un homme étendu sur le milieu de la route de Dammartin à St-Mard, non loin de l'auberge de Mme Barhou.

La gendarmerie prévenue se rendit au lieu indiqué où, déjà, quelques personnes s'efforçaient de ranimer le malheureux, qui fut enfin transporté par les soins des mêmes personnes de bonne volonté à l'asile de nuit, d'où il repartit le lendemain matin pour continuer sa route.

#### ERMENONVILLE

Les fouilles archéologiques d'Ermenonville habilement conduites sous la surveillance de M. le Docteur Verneau et de M. Emile Collin, deviennent de plus en plus intéressantes et permettent dès à présent d'espérer que le tumulus qu'on explore actuellement, n'a été que fort peu endommagé en 1775, car on retrouve parfaitement en place, à un mètre cinquante environ de l'entrée, les nombreux ossements qui y ont été placés il y a quelques milliers d'années.

On a pu également, au moyen d'une brèche, latérale à quelques mètres de l'autre, se rendre compte de la forme exacte de la galerie, qui ne diffère de l'allée couverte de Conflans-St-Honorine, qu'on voit actuellement dans les fossés du château de St-Germain, que par cette particularité que les ta-

bles horizontales de grès qui forment le dessus de la sépulture, n'ont jamais été déplacés et que pour construire cette nécropole on a procédé par excavation, en établissant au dessous des blocs de grès, deux lignes parallèles de pierres sèches formant pieds droits sur une longueur qui reste à déterminer. Un affaissement produit de longue date à la partie supérieure de l'entrée, a déterminé sur une longueur d'environ deux mètres l'écrasement des murs de côté qui ont pris la forme voutée, que nous avons signalée au début des fouilles.

Ajoutons que les recherches de M. Emile Collin, dans le voisinage, ont amené la découverte d'un très beau et très volumineux polissoir à demeure dont nous donnerons prochainement la description.

#### MITRY-MORY

Gustave Dufour, 31 ans, cuisinier, à Paris, à l'imagination trop débridée lorsqu'il est ivre, ce qui ne lui arrive pas souvent heureusement.

La semaine dernière, il accompagna à la gare de Mitry un ouvrier de son patron, M. Fouillaux, et les tournées succédant aux tournées, le coup de soleil emporta la tête du malheureux Dufour qui « joua à l'étranger » dans le débit de M. Boulland où il jeta le contenu de son verre en criant bien haut que « le vin de France et les Français ne valaient rien ! »

— Là-dessus, déclare M. Boulland, mon cœur de Français a bondi. car je suis patriote moi et j'ai repoussé le misérable de la main. Il est tombé sur la chaussée ; il s'est relevé, a empoigné une chaise et m'a fait au sommet de la tête la blessure que vous voyez. J'étais tout ruisselant de sang et des

soldats réservistes m'ont aidé à maintenir monsieur.

Dufour est aujourd'hui d'une sensibilité larmoyante, il déplore le coup qui aurait pu avoir des suites très graves pour sa victime, et ne croit pas avoir tenu le langage qu'on lui prête « attendu, dit-il, que je suis un ancien sous-officier, et de plus, pensionné de l'État, mais si ces paroles regrettables ont été dites, j'en demande bien pardon au tribunal et à la France !

La petite tournure un peu comique de ce repentir n'exclut pas la sincérité qui mérite à Dufour l'indulgence des juges.

1 mois de prison avec application de la loi Bérenger. (Publicateur)

#### JULY

Au moment où il rentrait chez lui le 31 août, vers 11 heures du matin, le sieur Dumont Jules, 51 ans, charretier, fut interpellé par sa femme née Faure Lucie, qui lui demanda s'il avait pris une pièce de 20 francs dans le porte-monnaie du tiroir de l'armoire qui se trouve dans la chambre à coucher du premier étage. — Non répondit Dumont, je n'ai rien pris du tout. — Alors nous sommes volés, car j'ai remarqué ce matin dans le porte-monnaie qui contenait une pièce de 40 fr. et une pièce de 20 fr., que cette dernière n'y était plus.

Le charretier fit porter immédiatement ses soupçons sur une jeune fille qui habite la même maison, Juliette Plâtre, âgée de quatorze ans, mais il n'en dit rien sur le moment.

Le lendemain 1<sup>er</sup> septembre, à la même heure que la veille, la femme Dumont avertit encore son mari, qu'on avait soustrait la chaîne de montre de leurs fils Aimand, actuellement sous les drapeaux, qui était placée

dans une boîte sur la cheminée de la salle à manger. Cette fois, Dumont prit le parti d'avertir la gendarmerie.

Au cours de leur enquête, les gendarmes apprirent que le 1<sup>er</sup> Septembre, à neuf heures du matin, la femme Plâtre et sa fille étaient entrées dans le logement de Dumont, en l'absence de celui-ci et de sa femme ; c'est une voisine, la femme Cellier qui les avaient vues en allant à l'eau au puits commun situé dans la cour même de Dumont.

Interrogée à ce sujet, la femme Plâtre née Stéphanie Dardare, commença par nier le fait ; puis mise en présence de la femme Cellier, elle avoua être en effet allée dans le logement de Dumont pour y prendre la clef du jardin commun entre eux. Pressée de questions, elle déclara qu'ayant appris par la rumeur publique le 1<sup>er</sup> septembre, que sa fille avait volé 20 fr. aux époux Dumont elle avait interrogé Juliette qui avait d'abord nié, mais qu'ayant trouvé dans sa malle une montre et un corsage, elle avait voulu savoir d'où ils provenaient ; la jeune fille avait répondu que sa marraine lui avait donné de l'argent ; la marraine interrogée répondit qu'elle n'avait rien donné du tout ; la jeune Juliette fut alors amenée dans la voie des aveux et voici ce qu'elle raconta :

Le 29 août, vers neuf heures du matin, sachant qu'il n'y avait personne chez Dumont, j'ai pris la clef du bûcher sous une pierre dans la cour ; dans le bûcher, j'ai trouvé la clef de la cuisine sur une planche où on la met d'habitude ; j'ai alors pénétré dans cette cuisine, de là dans la salle à manger, puis je suis montée à la chambre ; j'ai pris la clef de l'armoire dans le tiroir de la commode, j'ai ou-



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Naissance

CB

SHAS



0 000000 110396

vert l'armoire et dans le tiroir de ce meuble, j'ai trouvé le porte-monnaie renfermant deux pièces d'or : j'ai pris la pièce de 20 fr. ; puis je suis sortie par le même chemin qu'en venant, en refermant toutes les portes et remettant les clefs à leur place ; mais je n'ai pas touché à la chaîne de montre, (ce qui est bien douteux). Ne l'aurait-elle pas donnée à quelque galant ?

Elle est ensuite allée à Dammartin où elle avait acheté une montre de quinze francs chez l'horloger Ethis, et un corsage de 4 fr. 50, chez M. Brunet, marchand de nouveautés.

Voilà une enfant sur une bien mauvaise pente, il est encore temps pour elle de s'arrêter ; en aura-t-elle le courage.

(Briard)

#### CLAYE-SOUILLY

Un vol de 400 francs a été commis dimanche dernier au préjudice de M. Patron entrepreneur de maçonnerie à Claye.

Vers 10 heures 1/4 du soir Madame Patron mit dans un petit sac noir, une somme de 450 francs en billets de banque, elle plaça ensuite le sac dans l'armoire entre des piles de linge et partit un quart d'heure après son mari à la fête de Voisins.

En rentrant les époux Patron ne remarquaient rien d'anormal.

Le lendemain matin, Mme Patron prit un billet de 50 francs dans le sac et ne remarqua pas si les billets de 100 francs y étaient encore.

Le soir, un ouvrier graveur vint demander son compte, Mme Patron envoya sa fille chercher de l'argent au premier, celle-ci revint disant qu'elle n'avait rien trouvé.

Madame Patron monta à son tour et constata la disparition de ses 400 fr.

Mystère!

(Seine-et-Marne)

#### NANTEUIL.

M. Frénois, brigadier de gendarmerie à cheval à Nanteuil-le-Haudoin, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Frénois a servi près de 26 ans sous les drapeaux. Incorporé au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à compter du 30 décembre 1872, maréchal des logis fourrier le 9 novembre 1875, gendarme à cheval à la compagnie de l'Aisne le 24 février 1876, brigadier à cheval à la compagnie de l'Oise le 28 février 1882 il passa à la brigade de Nanteuil-le-Haudoin le 22 août 1894.

Par décret du 41 juillet 1896, il était décoré de la médaille militaire.

M. Frénois vient d'entrer comme comptable à l'usine à gaz de Senlis.

#### PLESSIS-BELLEVILLE

Un grand concert offert par un groupe d'amateurs de Paris et le concours gracieux de la fanfare l'*Espérance* de Montagny-Sie-Félicité, aura lieu aujourd'hui dimanche, dans la salle des fêtes de M. Bouvier.

Cette fête musicale donnée au profit du bureau de bienfaisance, promet d'attirer un grand nombre d'auditeurs.

#### ÉLECTION

##### au Conseil d'Arrondissement

On a annoncé dès le commencement de cette semaine, que en vertu d'un décret du 30 août dernier, les électeurs du canton de Dammartin sont appelés à élire le 48 septembre prochain, un Conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Edmond Labour, devenu Conseiller général.

Trois élections presque successives dans ce paisible canton de Dammartin, dont la population préfère de beaucoup le dur mais fécond labour des

champs aux irritantes et stériles discussions politiques, cela nous paraît beaucoup, peut-être même trop, car à en juger par le silence de glace qui se manifeste autour de l'élection de dimanche prochain, on serait tenté de croire que Candidats et Électeurs se sont donné le mot pour ne rien faire.

Devons-nous, devant ce mutisme obstiné nous contenter d'attendre les événements et de favoriser peut-être, par une indifférence blâmable, l'avènement au siège de Conseiller d'arrondissement d'un candidat plus désireux du titre attaché à la fonction que soucieux de remplir les charges de l'emploi ?

Nous ne le croyons pas !

Notre devoir nous paraît au contraire de rechercher parmi les notabilités du canton, — et nous n'avons, Dieu merci, que l'embarras du choix, — celle qui par sa position sociale, ses aptitudes, ses influences, ses vues économiques, voire même encore ses opinions politiques, peut être en mesure de remplir utilement dans notre modeste circonscription, le poste honorifique dans lequel les Garnier, les Gibert, les Tronchon ont été maintenus jusqu'à leur mort, en raison du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice du mandat qu'ils tenaient de la confiance de leurs électeurs.

Nous nous demandons si M. Léonor Dupille, qui remplit toutes les conditions requises et qui a, de plus, occupé ce poste pendant trois ans, à la satisfaction générale ne consentirait pas à reprendre en main ce mandat, délaissé par lui une première fois pour répondre aux sollicitations d'amis trop zélés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de l'idée que nous soumettons à leur appréciation.

#### LE SERVICE DES POSTES

##### en Seine-et-Marne

En raison des réclamations incessantes qui nous parviennent au sujet des retards apportés par la Poste, dans la distribution des journaux aussi bien que dans celle des imprimés de toute nature, nous ne pouvons mieux faire que mettre sous les yeux de nos lecteurs la note publiée par notre confrère du *Seine-et-Marne*, et le vœu émis à ce même sujet par le Conseil général de Seine-et-Marne :

Tout le monde sait combien est défectueux en Seine-et-Marne le service des postes. On espère beaucoup du nouveau directeur de Melun, mais aucune amélioration ne s'est fait encore sentir. Aussi, le Conseil général s'est-il ému de l'incident et, dans la séance du 26 août, il a été donné lecture du vœu suivant, dont le principe a été arrêté par le Conseil général et dont la rédaction a été confiée à MM. Deibet, Menier et Ouvré.

Le Conseil général, considérant :

1<sup>o</sup> Que les imperfections du service des postes en Seine-et-Marne, sont constatées jusqu'à l'évidence et provoquent de justes et incessantes réclamations des populations intéressées ;

2<sup>o</sup> Qu'il existe un nombre considérable de réclamations adressées de toutes les parties du département, en vue de signaler les déficiences du service et de demander les améliorations reconnues indispensables ;

3<sup>o</sup> Qu'on oppose à ces réclamations des motifs empruntés à des formules absolues qui équivalent à des fins de non recevoir, alors qu'il y aurait lieu d'examiner chaque cas particulier en tenant compte des circonstances spéciales à chaque cas ;

4<sup>o</sup> Que parmi les parties du service les plus mal organisées il y a lieu de mentionner la façon dont se fait le service des imprimés qui, faute d'un tri préalable fait à Paris, restent en souffrance pendant des mois dans les bureaux de la Direction, au risque d'y laisser des lettres et des avis importants ;

5<sup>o</sup> Que sans entrer dans des détails qu'il serait facile d'accumuler, il résulte de ces faits qu'une révision générale de la carte

postale et du service des postes en Seine-et-Marne s'impose, comme une nécessité absolue, mais que cette révision doit entraîner d'inévitables dépenses, et qu'il faut pour l'accomplir créer d'abord des ressources.

A l'unanimité le Conseil général émet le vœu.

1<sup>o</sup> Que des propositions soient faites par le ministère au Parlement, pour que chaque année un prélèvement important fait sur les bénéfices généraux des postes soit consacré aux améliorations du service ;

2<sup>o</sup> Que la répartition de ces fonds soit faite entre les départements, au prorata de l'importance du service des postes dans chacun, et que M. le Directeur de Seine-et-Marne soit invité à répartir au mieux du service les sommes allouées ;

3<sup>o</sup> Que dans le département de Seine-et-Marne, un état soit dressé par les soins de M. le Directeur classant dans leur ordre d'importance relative et d'urgence, les améliorations depuis longtemps réclamées.

Espérons, dit en terminant notre confrère, que ce vœu ne restera pas platonique et que l'administration le prendra en sérieuse considération.

## d'Ormoy-Villers à Béthisy

*Ormoy-Villers — Auger-saint-Vincent  
Trenilly — Néry — Béthisy-saint-Pierre  
Manoir de Huleux, — Rully — Fresnoy-le-Luat*

*Béthisy-saint-Pierre.* — Après avoir dépassé la dernière maison de Néry, on franchit la pente rapide d'une vallée profonde au bas de laquelle le rû de Néry va rejoindre la petite rivière d'Autonne. C'est alors qu'on voit apparaître, coquettement bâti en amphithéâtre, le bourg de Béthisy-saint-Pierre, dominé de toutes parts par la butte escarpée, sur laquelle une charmante construction moderne a remplacé la sombre et redoutable forteresse élevée au commencement du XI<sup>e</sup> siècle par la reine Constance.

Béthisy-saint-Pierre était, paraît-il, à son origine, une ferme du fisc, qui demeura attachée au domaine royal jusqu'au dixième siècle, et que par une

charte de l'an 907, Charles-le-Chauve donna en partie à l'abbaye de Morienval.

L'histoire rapporte qu'après la mort du roi Robert, survenue au mois de Juillet de 1030, la reine Constance, soutenue par Eudes, comte de Champagne et Beaudouin, comte de Flandre, ayant formé le projet de placer sur le trône son fils Robert, à l'exclusion d'Henri 1<sup>er</sup> qui avait été sacré dès l'an 1026, fit achever et mettre en état de défense le château de Béthisy, dont elle avait entrepris la construction peu de temps avant la mort du roi.

Cette forteresse assise sur une masse rocheuse de plus de soixante-dix mètres d'élévation, non loin du confluent de l'Oise avec la petite rivière d'Autonne, avait une importance stratégique d'autant plus considérable, qu'elle commandait une série de riantes et fertiles vallées rayonnant autour d'elle.

On peut, dit l'historien Carlier, se faire une idée générale du fort château de Béthisy, en divisant d'abord ce tertre escarpé en deux parties ; l'une regardant le septentrion, l'autre le midi.

La partie septentrionale offrait à la vue une pelouse de deux cents pieds d'élévation couronnée par une solide enceinte de murailles de forme ovale surmontée, encore, d'une tour assez élevée, dominant toute la région environnante.

Non loin de cette tour, se trouvait l'entrée d'un puits profond dans l'intérieur duquel on pénétrait par deux escaliers collatéraux, donnant accès à de nombreuses et vastes galeries souterraines dont quelques-unes avaient une issue dans la campagne.

Du côté du midi, le tertre était couvert de bâtiments et de murailles disposés en amphithéâtre. Le corps de logis

du château proprement dit comprenait plusieurs étages, et une belle plate-forme régnait à la hauteur des combles, sur toute la partie regardant le midi. C'est là que dans la suite on bâtit la chapelle de Saint-Adrien, les logements des religieux, et l'hôtel du châtelain.

Un chemin serpentant sur les pentes rapides de ce tertre escarpé conduisait au château et à la tour.

Cette forteresse assise sur une masse rocheuse de plus de soixante-dix mètres d'élévation, non loin du confluent de l'Oise avec la petite rivière d'Autonne, avait une importance stratégique d'autant plus considérable, qu'elle commandait une série de riantes et fertiles vallées rayonnant autour d'elle.

On peut, dit l'historien Carlier, se faire une idée générale du fort château de Béthisy, en divisant d'abord ce tertre escarpé en deux parties ; l'une regardant le septentrion, l'autre le midi.

La partie septentrionale offrait à la vue une pelouse de deux cents pieds d'élévation, couronnée par une solide enceinte de murailles de forme ovale, surmontée, encore d'une tour assez élevée, dominant toute la région environnante.

Non loin de cette tour se trouvait l'entrée d'un puits profond dans l'intérieur duquel on pénétrait par deux escaliers collatéraux, donnant accès à de nombreuses et vastes galeries souterraines dont quelques-unes avaient une issue dans la campagne.

Du côté du midi, le tertre était couvert de bâtiments et de murailles disposés en amphithéâtre. Le corps de logis ou château proprement dit comprenait plusieurs étages et une belle plate-forme régnait à la hauteur des combles, sur toute la partie regardant le midi. C'est là que dans la suite on bâ-

tit l'église de Saint-Adrien, les logements des religieux et l'hôtel du châtelain. Un chemin serpentant sur les pentes rapides de ce tertre escarpé conduisait au château et à la tour.

Avant d'engager la guerre avec Henri 1<sup>er</sup>, la reine Constance forte de l'appui des comtes de Champagne et de Flandre, s'était encore assuré l'alliance de plusieurs seigneurs puissants, parmi lesquels les comtes de Crépy, de Melun, de Dammartin, de Senlis, les seigneurs de Coucy, du Puiset et du châtelain de Béthisy. La mort de cette princesse, survenue l'année suivante, (1032) mit dans un cruel embarras les grands vassaux qui avaient embrassé son parti, mais le roi Henri désirant les ramener à lui, leur pardonna et alla même en visiter quelques uns des principaux dans leurs châteaux. Dès lors, Gautier, fils du comte de Crépy, Eudes comte de Dammartin, Hugues de Béthisy, furent attachés à sa personne et mis au nombre des seigneurs de sa suite.

Le père de Hugues de Béthisy, le chevalier Richard, avait été établi châtelain de la forteresse de Béthisy par la reine Constance, avec le consentement du roi Robert. Outre la fortune qu'il tenait de sa femme, un revenu assez considérable était attaché à son emploi de châtelain, érigé en fief, qui lui donnait droit de haute justice, d'usage de bois à bâtir et de bois à brûler, dans la forêt de Guise, et aussi celui de percevoir quatre deniers sur chaque fille de joie séjournant à Béthisy où s'y trouvant simplement de passage. Son hôtel était situé, comme on l'a vu précédemment, sur la plate-forme qui dominait le château.

(à suivre)

E. L.

# DOCKS de la gare de Saint-Mard DAMMARTIN-JUILLY DESCHAMPS

(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses, Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

**ON DEMANDE** un ménage, la femme bonne cuisinière et sachant servir à table; le mari connaissant le service intérieur d'une ferme.

S'adresser chez M. BONNIN, à Dammartin.

## Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

### La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEEG

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave  
15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin.

### PRIME musicale gratuite

**PIANISTES** Lecteurs de la  
*PETITE GAZETTE*

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco, un joli morceau de musique pour piano

### LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grande cultures

Chaque numéro se compose de 52 pages  
in-8° raisin.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et Administration à M. de SAINVILLE directeur,  
6, rue Lafayette PARIS

## CARTON BITUMÉ SABLÉ POUR TOITURES

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré. . . . . 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres

0 m. 80 de hauteur } de longueur

1 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

## TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres

depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour acquit, Duplicata, Annulé, Reçu, etc. Avec monture nickelée :  
50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés pour le cire, Plaques de bicyclettes.

## L'Ile-de-France en Miniature

VUES -- MONUMENTS -- PAYSAGES

reproduits par la phototypie

avec notices historiques très condensées, s'adressant particulièrement aux touristes et pouvant être données dans les classes comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. . . . . 0 fr. 10

— la douzaine. . . . . 1 » »

— du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ, imprimeur-photographe, qui se charge, pour un minimum de cent exemplaires de toute reproduction spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix ci-dessus.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin

